

26-09-2022

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2022 À 21 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4
M. Daniel Ricard, district n° 2; M^{me} Ingrid Haegeman, district n° 5;
M^{me} Sophie Lajeunesse, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également M^{me} Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et M^{me} Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H.

408-2022

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat LO-AR05.11-2022 – Réfection de la toiture de la Maison des Jeunes;
4. Octroi de contrat LO-AR06.11-2022 – Réfection de la toiture de l'AFEAS;
5. Octroi de contrat – Animation de rues;
6. Octroi de contrat – Spectacle de la Fête nationale 2023;
7. Demande de soutien requalification pour l'appel de projets « Renaissance d'un tiers-lieu » – Place de la Culture;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

409-2022

Octroi de contrat
LO-AR05.11-2022 -
Réfection de la toiture
de la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la toiture du bâtiment situé au 5271, rue Principale occupé par la Maison des Jeunes doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de réfection de la toiture du bâtiment occupé par la Maison des Jeunes à Toitures Loyer pour un montant de 11 500 \$ avant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

410-2022

Octroi de contrat
LO-AR06.11-2022 -
Réfection de la toiture
de l'AFEAS

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la toiture du bâtiment situé au 5273, rue Principale occupé par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de réfection de la toiture du bâtiment occupé par l'AFEAS à Toitures Loyer pour un montant de 17 525 \$ avant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

411-2022

Octroi de contrat –
Animation de rues

CONSIDÉRANT QUE de l'animation de rues sera effectuée à l'occasion de la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'animation de rues le 31 octobre prochain à l'occasion de l'Halloween, à Cirrus cirkus pour un montant de 1 500 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

412-2022

Octroi de contrat –
Spectacle de la Fête
nationale 2023

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale se tiendra le 23 juin 2023 et que la Municipalité souhaite planifier le spectacle;

CONSIDÉRANT la rareté des disponibilités des artistes pour cette date;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de musiciens choisi est disponible pour offrir un spectacle le 23 juin 2023;

SUITE DE LA RÉOLUTION 412-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d’octroyer le contrat du spectacle de la Fête nationale pour l’année 2023 et d’autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

413-2022

**Demande de soutien de
requalification pour
l’appel de projets
Renaissance d’un tiers-
lieu – Place de la culture**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pour objectif de promouvoir la culture et de mettre en valeur le patrimoine municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet Renaissance d’un tiers-lieu proposé par le Centre d’expertise et d’accompagnement en innovation sociale (CERESO) du Cégep régional de Lanaudière répond à cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme son appui et sa volonté de participer à ce projet d’innovation sociale visant à mettre sur pied un projet d’expérimentation d’un processus de requalification collective des bâtiments à caractère symbolique;

CONSIDÉRANT QU’ en appuyant la mise sur pied du projet et en y étant bénéficiaire, la Municipalité répond aux besoins exprimés par sa population de requalifier le site de la place de la Culture ayant des bâtiments à caractère symbolique de sa communauté à travers une démarche collective, mais aussi en contribuant à outiller d’autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

- De mandater monsieur Francis Jodoin, conseiller en transfert au Centre d’expertise et d’accompagnement en innovation sociale afin de compléter et signer une demande de subvention pour le projet au nom de la Municipalité;
- Que la participation de la Municipalité à titre de partenaire du projet équivaldra à environ 450 heures investies dans le projet pour un total de 18 000 \$ en contribution en nature en tant que membre d’un des comités de travail, membre d’un des comités aviseur ainsi qu’en tant que porteur du projet dans son milieu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

414-2022

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 03.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».